ISSeP Institut scientifique de service public – Métrologie environnementale Recherche - Analyses Essais - Expertises	**C.E.T. DE HAPPE-CHAPOIS**	
	Description du projet de postgestion du C.E.T.	
	Type de fiche : Exploitation	
	Actualisation : le 10 novembre 2006	
	www.issep.be	

Thème :	**Description de la couche de couverture installée en fin d'exploitation d'une zone ainsi que la mise en place du système de récolte des lixiviats et biogaz.**
Généralités :	La pose d'une couverture étanche lors de la fin de l'exploitation d'un tumulus a pour buts d'empêcher la pénétration d'eau de percolation et de contrôler et reprendre les lixiviats et les gaz provenant de la fermentation des matières en dépôt.
Finition et recouvrement des zones exploitées	**1 <u>Phases I et II.1</u>** Les secteurs I et II.1 ont d'ores et déjà fait l'objet d'un aménagement de fin d'exploitation. Le complexe d'étanchéité drainage mis en place est décrit dans la fiche *Exploitation-prégestion*. **2 <u>Phase II.2</u>** En fin d'exploitation, le secteur II.2 sera réhabilité conformément aux nouvelles exigences en la matière. Tout d'abord, un caping provisoire sera mise en place jusqu'à ce que le taux annuel de tassement relatif devienne inférieur à 1,5 % sur l'ensemble du secteur. Ensuite, le caping définitif suivant sera mis en œuvre (de bas en haut): ❖ Une couche de couverture intermédiaire d'au moins 15 centimètres d'épaisseur ; ❖ Un géosynthétique drainant à très haut indice de vide accompagné de canalisations de collecte raccordées au réseau d'élimination des gaz de CET ; ❖ Une couche d'argile d'au moins 80 centimètres d'épaisseur; ❖ Une géomembrane PEHD de 1,5 millimètre d'épaisseur au minimum; ❖ Un géosynthétique drainant à très haut indice de vide accompagné de canalisations de collecte raccordées au réseau d'élimination pour les eaux météoriques; ❖ une couche de terre de seconde catégorie d'au moins 70 centimètres d'épaisseur surmontée ❖ d'une couche de recouvrement final constituée de 30 cm de terre arable
État d'avancement	Les phases I et II.1 sont d'ores et déjà été réhabilitée définitivement. La réhabilitation de la phase II.2. est prévue aux alentours de la fin 2007-début 2008 dans la suite directe de son exploitation qui touche à sa fin. La réhabilitation définitive du site sera réalisée directement dans la foulée si le permis d'extension est finalement refusé. Dans le cas contraire, la post-gestion proprement dite ne débutera qu'après la fin d'exploitation de la zone d'extension.
Gestion des biogaz :	Le dispositif actuel de récolte et d'élimination-valorisation des biogaz est décrit dans d'autres fiches. Il est dangereux de prédire ce que sera l'installation en fin d'exploitation dans la mesure où on ne sait pas si l'extension sera ou non mise en œuvre.
Récolte des percolats :	Dans le cas où le permis l'extension n'est pas accordé, le système de récolte et de traitement des percolats de la phase de post-gestion restera très semblable à celui qui existe à l'heure actuelle. Ce dernier est déjà décrit dans différentes autres fiches. Dans le cas ou l'extension est réalisée, la station d'épuration devra être adaptée de manière à pouvoir traiter un plus grand débit total et des percolats d'âges très différents. Ces adaptations ne seront décrites que dans le cas ou le permis est finalement accordé.